Mon enfant a des troubles des apprentissages associés à son Haut Potentiel

S'entourer de professionnels :

- Pour identifier le ou les troubles : TDA/H, Dyslexie, dyspraxie, dyscalculie, dysorthographie…
  Seuls les regards croisés de professionnels médicaux et paramédicaux *(médecin de l'éducation médicale, neuro-pédiatres, orthophonistes, psychologues, neuropsychologues, ergothérapeutes, psychomotriciens)* permettent de poser un diagnostic.

- Pour évaluer les stratégies d'apprentissage mises en place par l'enfant.

- Pour une remédiation efficace permettant à l'enfant de prendre conscience de ses mécanismes d'apprentissages et de trouver des solutions pour pallier à ses troubles.

Afin de vous aider dans vos recherches, voici quelques sites internet utiles :

- *A.N.P.E.I.P. : www.anpeip.org*
- *A.F.E.P. : www.afep-asso.fr*
- *Eduscol : eduscol.education.fr/cid59724/eleves-intellectuellement-precoces.html*
- *G.E.N.I. d'Aujourd'hui : www.genidaujourdhui.com*

académie Nancy-Metz
direction des services départementaux de l'éducation nationale Moselle

Le Haut Potentiel Intellectuel

Information à destination des familles

En tant que parent, comment puis-je aider mon enfant à Haut Potentiel dans son parcours scolaire ?

Petit guide à l'usage des parents :

- Observation, détection
- Un fonctionnement différent
- Personnes à contacter au sein de l'Education nationale
- Ressources complémentaires

Mon enfant présente-t-il un Haut Potentiel ?

Détection, observation

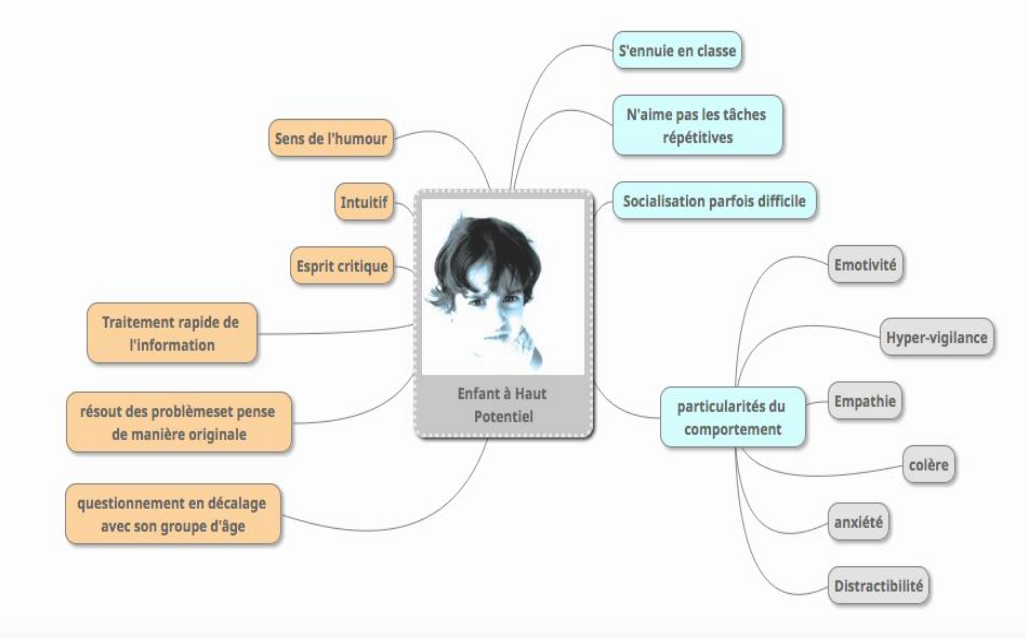

Un fonctionnement différent et un comportement paradoxal :

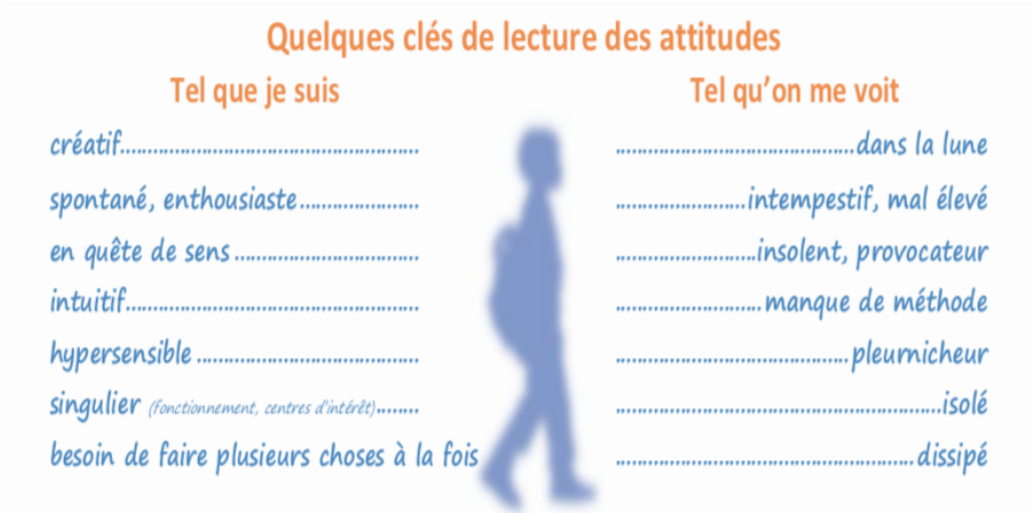

Personnes à contacter au sein de l'éducation nationale

❖ *Dans le 1er degré*

<u>Le premier interlocuteur des familles est le directeur d'école</u>. Celui-ci est en mesure d'aider l'élève et ses parents en contactant les personnes ressources.

- Le cas échéant, l'Inspecteur de l'Éducation nationale de la circonscription *(coordonnées disponibles auprès du <u>directeur de l'école)</u>*
- Le psychologue de l'Éducation nationale *(se rapprocher du directeur d'école pour se procurer ses coordonnées)*
- Éventuellement le médecin scolaire (contacter le « centre médico-scolaire » ; *coordonnées disponibles auprès du <u>directeur de l'école)</u>*

❖ *Dans le 2nd degré*

<u>Le premier interlocuteur des familles est le chef d'établissement.</u> Celui-ci est en mesure d'aider l'élève et ses parents en contactant les personnes ressources.

- Le pôle ressources :
  - psychologue de l'Education nationale
  - médecin scolaire, infirmier(e)